



COMMUNE DE MAULDE
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton de Saint Amand Les Eaux

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Objet : Modification de priorité « chicane » - Rue de Chorette

Monsieur Le Maire de Maulde,

Vu les dispositions du Code Pénal,
Vu l'article R.411.8 du Code de la Route,
Vu les articles L.2212-2, L.2213.1 ET L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation suite à la mise en place de structures routières de type chicane,
Considérant l'accord établi avec la Commune de Lecelles, la rue de Chorette étant limitrophe en partie avec cette commune,
Considérant la nécessité de modifier la priorité de la chicane située face au 57 rue de chorette coté Lecelles et face au 161 rue de Chorette coté Maulde.

ARRETE

Article 1 : Rue de Chorette, des équipements de type « chicane », au nombre de 5, avec sens prioritaire ont été mis en place le 17 mai 2016, au niveau des numéros d'habitations mauldoises : 9,15, 44 et 56.

Article 2 : Les véhicules venant de la RD 169 (Maulde) et se dirigeant vers la Rue des Fèves (côté Lecelles) devront respecter un sens de priorité comme suit :

- Pour la chicane située face au 161 (côté Maulde), les véhicules **auront la priorité**
- pour la chicane située face au 397 (côté Maulde), les véhicules auront la priorité
- pour la chicane située face au 837 (côté Maulde), les véhicules laisseront la priorité
- pour la chicane située face au 1125 (côté Maulde), les véhicules auront la priorité

Article 3 : Les véhicules venant de la RD169 (Maulde) et se dirigeant vers la rue des Fèves (côté Lecelles) auront la priorité à la chicane située face au 1947 qui est en totalité sur la commune de Lecelles.

Article 4 : Le présent arrêté prendra effet dès son affichage en Mairie et la mise en place de la signalisation routière.

Article 5 : Ampliation sera transmise pour information à :

- Monsieur Le Maire de Lecelles,
- Monsieur le Lieutenant de la Gendarmerie de Mortagne du Nord et de Saint Amand Les Eaux,
- Monsieur Le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Mortagne du Nord et de Saint Amand Les Eaux,

Maulde, le 01 09 2025
Le Maire
Jean-François HOURDEAU

